

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Etangs littoraux Born et Buch »

Séance plénière de la CLE n°6

6 septembre 2013, 10h15 – 12h50 à Parentis-en-Born

COMPTE – RENDU

Document téléchargeable sur le site Internet <http://www.gesteau.fr>

Etaient présents ou représentés :

La réunion a bénéficié de la participation de 29 personnes dont 20 membres de la CLE.

Membres de la CLE :

Président : Xavier FORTINON

Pour le collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux

Délégué CdC Grands Lacs – Guy DUCOURNAU

Délégué AML – Lucien CAUDRON

Délégué AML – Patrick VAN HEESWYCK

Délégué AML – Christian HARAMBAT

Déléguée AML – Jean-Jacques LOUPIT

Déléguée AMG – François GAUTHIER

Délégué et Vice-Président CdC Mimizan – Jean-Marc BILLAC

Délégué SIBA – Michel ALEGRE

Déléguée COBAS – Elisabeth REZER-SANDILLON

Délégué SIAEP – Daniel PONS

Pour le collège des représentants des usagers, des organisations professionnelles et de la société civile

Fédération des Chasseurs de Gironde - Victor ALCARAZ

Comité Départemental de Voile – Gérard CORNET

Amis de Navarrosse – Jacques LAFARGUE

ARDFCI – Jean-Pierre LESCARRET

Chambre d'Agriculture des Landes – Vincent VILLENAVE

Pour le collège de l'Etat

DDTM 40 – Olivier LAURIN

DREAL Aquitaine – Jérôme GUILLEMOT

AEAG – Jean-Jacques CHEVALIER et Véronique MABRUT

DDCSPP 40 – Patrick BOURANDY

Excusés :

Délégué AML – Bernard LAINE

Base aérienne 120 – Nadine AMELOT LEPEYTRÉ

Pouvoirs :

Préfecture des Landes à Monsieur Olivier LAURIN (DDTM 40),

Florence DELAUNAY à Monsieur Xavier FORTINON,

DDTM de Gironde à la DREAL Aquitaine,

Section Régionale Conchylicole à la SEPANSO mais non représentée à la réunion,

Groupement de Défense Sanitaire Aquacole à la Chambre d'Agriculture des Landes

	Présents	Représentés	VOTANTS
<i>1 - Collège des élus</i>	11	1	12
<i>2 - Collèges des usagers</i>	5	1	6
<i>3 - Collège de l'Etat</i>	4	2	6
TOTAL	20	4	24

Assistaient également à cette séance :

Amélie CASTRO (CRPF Aquitaine), Olivier CABARET (BRGM), Ludovic PONTICO (GRCETA.SFA), Gilles TESTUD (SM Pays Landes Nature Côte d'Argent), Lionel LACROIX (CG33), Anne BORDESOUILLES (GDSAA), Lionel FOURNIER (CG 40), Chloé ALEXANDRE (Géolandes - Animatrice SAGE Born et Buch) et Lydie MOURGUES (CG40).

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CLE n° 5 du 31 mai 2013
2. Bilan de la prise en compte des remarques émises sur l'Etat initial présenté lors de la CLE du 31 mai 2013
3. Etude « inventaire et caractérisation des zones humides »
 - o Rappel des travaux de finalisation de l'étude zones humides
 - o Présentation des travaux menés par le Forum des Marais Atlantiques : restructuration des fichiers remis par Simethis, ajustements de la cartographie (ajout / suppression de zones humides, modifications de typologie) en fonction des remarques des partenaires techniques et des membres de la CLE (suite à l'envoi des cartes « ZHE provisoires » le 29 juin 2013) et des prospections de terrain supplémentaires réalisées durant l'été 2013
4. Présentation du volet « zones humides » de l'Etat initial et du projet de Diagnostic
5. Validation de l'Etat initial
6. Présentation du programme des Commissions Thématiques
7. Prochaine réunion de la CLE

Documents transmis :

Par envois préalables à la réunion de la CLE :

- Cartographie des zones humides

Annexes au compte-rendu :

Diaporamas de la CLE n° 6 et du Forum des Marais Atlantiques.

I/ Relevés des décisions

- Validation à l'unanimité du compte-rendu de la CLE n°5.
- Adoption du volet « Zones humides » de l'Etat initial du SAGE : 23 avis favorables et 1 abstention.
- Adoption de l'Etat initial du SAGE : 23 avis favorables et 1 abstention.

II/ Compte-rendu détaillé des discussions

Le diaporama est disponible sur le site gest'eau à l'adresse suivante :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/etangs-littoraux-born-et-buch>

Xavier FORTINON ouvre la séance à 10h15.

En l'absence de remarque sur le compte-rendu de la précédente séance plénière de la CLE °5 (31 mai 2013 à Parentis-en-Born), transmis par courrier le 28 août 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité.

A/ Bilan de la prise en compte des remarques émises sur l'Etat initial présenté lors de la CLE du 31 mai 2013

Chloé ALEXANDRE présente les modifications apportées aux cartes « Variation de population entre 1999 et 2009 » et « Population estivale ».

Chloé ALEXANDRE rappelle que des remarques ont été émises par Vincent VILLENAVE sur la carte « Axes à grands migrateurs amphihalins » notamment sur deux cours d'eau situés sur Gastes. Elle explique que des prospections de terrain complémentaires ont été menées avec Claire BETBEDER (animatrice du DOCOB « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born »). Lors de celles-ci, effectivement, ces « cours d'eau » ne semblaient pas présenter une forte potentialité pour les poissons migrateurs compte tenu de leurs caractéristiques (« cours d'eau » intermittents et comblés par les plantes sur certains secteurs).

- ⇒ Vincent VILLENAVE note que ce type d'erreurs cartographiques peut potentiellement concerner d'autres secteurs.
- ⇒ Olivier LAURIN explique que les cartes du SDAGE s'appuient sur la BD Carthage, qui représente une image des cours d'eau tels qu'ils ont été recensés à une certaine époque. Ces cartes constituent donc des guides mais ne sont pas exactement le reflet de la réalité.
- ⇒ Xavier FORTINON souhaite qu'il y ait un jour une actualisation de cette base de données, car elle constitue une référence commune utilisée par tous.
- ⇒ Jean-Marc BILLAC rappelle qu'une carte s'appuyant les cartes BCAE et des masses d'eau de la DCE a été validée en préfecture et qu'elle pourrait servir de support.

Chloé ALEXANDRE présente cette dernière carte et la compare avec celle « Axes à grands migrateurs amphihalins » du SDAGE. Il ressort que de nombreux « cours d'eau / fossés » n'apparaissent plus. La carte BCAE/DCE pourrait donc servir de 1^{er} support à condition d'être complétée et de définir un statut de « cours d'eau » ou « fossé ».

- ⇒ Jean-Marc BILLAC explique que cette carte est évolutive, et qu'une clé de détermination est en cours de définition.
- ⇒ Véronique MABRUT rappelle que le SDAGE va entrer en révision et que les cartes pourront être affinées dans ce cadre.
- ⇒ Olivier LAURIN explique que la carte de « présomption » de cours d'eau a été définie dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant l'Etat, la Chambre d'Agriculture et les représentants des forestiers. A la suite de prospections de terrain, il sera toujours possible de supprimer ou ajouter des émissaires.
- ⇒ Daniel PONS précise que la notion de présomption de cours d'eau lui convient mieux et souhaiterait qu'elle soit actée.

- ⇒ Jean-Pierre LESCARRET indique que cette carte BCAE/DCE présente encore des erreurs (ex : rives ouest de Parentis à Biscarrosse, Canal de l'Arreillet), et qu'il est toujours plus facile d'ajouter des émissaires que d'en supprimer.
- ⇒ Olivier LAURIN explique que c'est cette carte qui servira de référence pour les services de la police de l'eau et non celles du SDAGE sur lesquelles il convient de ne pas s'appesantir. Ces cartes proviennent d'un document de rang supérieur, en conséquence le simple fait de signaler leur source suffit. L'objectif collégial est de protéger les cours d'eau qui présentent réellement une forte potentialité.

Chloé ALEXANDRE rappelle qu'un certain nombre de remarques ont été formulées par Jacques LAFARGUE :

- le mercure : l'Etat initial a été complété (à partir des éléments de la thèse de Sophie Gentès) ;
- sur les PCB : renseignements pris auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les conclusions montrent que ces substances sont analysées au niveau des sédiments et n'apparaissent pas problématiques ;
- le perchlorate : il n'est pas analysé.
 - ⇒ Olivier LAURIN explique que les problèmes de perchlorate soulevés par Jacques LAFARGUE ont été relevés sur une nappe utilisée pour l'AEP dans la région Bordelaise. Cette pollution n'est pas liée à l'activité du Centre d'Essai en Vol mais résulte d'un accident en provenance des usines de fabrication des boosters et que des mesures ont été prises en conséquence.
- les cyanobactéries : les données ont été récupérées auprès du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises.
 - ⇒ Olivier LAURIN explique que dès lors que des cyanobactéries sont détectées des mesures complémentaires sont prises. Un protocole réglementaire de suivi est mis en place par l'ARS.
- l'Eau potable : 41 substances prioritaires sont analysées pour le suivi de l'eau potable conformément au suivi DCE.
 - ⇒ Jacques LAFFARGUE souhaiterait que des analyses complémentaires soient conduites sur des substances potentiellement déclassantes.

Jacques LAFARGUE souhaite que globalement des informations complémentaires relatives à l'Etat Chimique des masses d'eau (concentrations...) soient apportées dans l'Etat initial.

Chloé ALEXANDRE rappelle qu'un point spécifique sur la problématique des HAP a été ajouté dans l'Etat initial. Concernant les remarques d'Alain CAULLET (SEPANSO) sur la problématique de Gestion des Eaux Pluviales, ceci constituera très certainement une mesure du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

Elle précise que toutes les remarques complémentaires (SEPANSO (Georges CINGAL), Fédération de pêche des Landes (Vincent RENARD), Fédération de chasse de la Gironde (Emmanuel ROBIN), DFCI (Benoit BODENNEC) et CRPF (Amélie CASTRO)) ont également été intégrées dans l'Etat initial.

B/ Etude « inventaire et caractérisation des zones humides »

1. Rappel des travaux de finalisation de l'étude zones humides

Chloé ALEXANDRE rappelle que cette étude a été initialement réalisée par un groupement de bureau d'étude piloté par Simethis et que les fichiers remis après deux ans (la durée du marché initial étant d'un an) comportaient nombres d'erreurs, d'omissions et d'inexactitudes. Sur la base de ces résultats, dont l'organisation informatique était également défectueuse, le Forum des Marais Atlantiques a repris l'étude pour tenter de restructurer les fichiers, d'affiner et de préciser la cartographie. Elle précise que l'étude initiale devait servir à la fois pour l'état initial du SAGE, mais également pour celui du DOCOB Natura 2000.

Chloé ALEXANDRE explique que suite aux nombreuses interrogations soulevées lors de la dernière CLE, les cartes provisoires des zones humides ont été renvoyées aux membres de la CLE le 28 août 2013, pour, le cas échéant, recueillir les remarques éventuelles et retourner sur le terrain afin d'affiner la cartographie.

2. Présentation des travaux du Forum des Marais Atlantiques

Le diaporama est annexé au compte-rendu.

Philippe BOUDEAU précise qu'il n'est pas envisageable de prétendre être complètement exhaustif dans l'inventaire. Il rappelle que ce dernier constitue une base de connaissances, mais que, dans certains cas où pour certains projets, des vérifications de terrains par les services de l'Etat pourront être nécessaires

Dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement du SAGE, un certain nombre de mesures peuvent être prises (protection, préservation, restauration des zones humides, mises en compatibilité des documents d'urbanisme, priorisation des zones humides...) et des règles complémentaires à la réglementation en vigueur (interdiction de toute destruction de zones humides sous certaines conditions...).

Dans un second temps il explique le travail important mené par le Forum des Marais Atlantiques sur les fichiers transmis par le groupement d'études (structuration, compléments, suppressions, modifications...) sur la base des différentes réunions techniques, des avis des acteurs de terrain et des prospections complémentaires sur le terrain (illustrées par des photos).

- ⇒ Anne BORDESSOULLES explique que les 4 piscicultures sont incluses dans le périmètre des zones humides.
- ⇒ Philippe BOUDEAU répond qu'elles en seront exclues.
- ⇒ Amélie CASTRO rappelle que des difficultés persistent s'agissant de la typologie « zones humides associées au cours d'eau intermédiaires » En effet, ces vallées étroites comprennent à la fois des zones humides et des zones plus sèches (les talus). Elle conçoit qu'à l'échelle de la cartographie, il soit difficile de mieux délimiter, mais elle souhaite que des profils de vallées soient ajoutées lors de la description. Elle se demande également si les cartes envoyées par l'animatrice préalablement à la CLE sont bien les cartes finales. En effet, dans sa présentation et à titre d'exemple, Philippe BOUDEAU a expliqué que la zone humide située au Sud de Lüe avait été réduite, or ce n'est pas le cas sur les cartes initiales.
- ⇒ Philippe BOUDEAU explique que certaines cartes ont été légèrement modifiées après leur envoi à l'animatrice.

- ⇒ Amélie CASTRO précise que l'inventaire « Lagunes » conduit par le Conseil Général des Landes est partagé par tous (méthodologie, partage de l'information, visite sur le terrain) tandis que l'inventaire « Lagunes » du CEN a été réalisé avec une certaine opacité (pas de protocole partagé et aucune connaissance sur les visites de terrain). Elle pense donc qu'il faut le prendre avec plus de précaution et ne pas mettre les deux inventaires au même niveau.
- ⇒ Philippe BOUDEAU répond que seuls trois éléments sont issus de l'inventaire du CEN.
- ⇒ Amélie CASTRO demande des explications sur la typologie « zones humides associées aux cours d'eau de tête de bassin » qui prennent curieusement en compte des zones très larges.
- ⇒ Philippe BOUDEAU explique que ce sont les typologies qui ont été attribuées par Siméthis et que le FMA ne les a pas remises en cause.
- ⇒ Amélie CASTRO reconnaît, malgré ces remarques, que le travail mené par le Forum des Marais est très important, et que les acteurs se reconnaissent beaucoup plus dans cette nouvelle cartographie que dans la cartographie initiale fournie par Siméthis.
- ⇒ Jacques LAFARGUE suggère de ne pas mettre des masques opaques sur les cartes, mais de laisser de la transparence.
- ⇒ Daniel PONS souhaite que l'on parle de présomption de zones humides.
- ⇒ Philippe BOUDEAU explique qu'il s'agit bien de définir des enveloppes de zones humides, les délimitations devant être affinées par les communes, puis arrêtées par les Services de l'Etat.
- ⇒ Xavier FORTINON ajoute que cette cartographie devra être complétée par des expertises plus précises si besoin, d'autant plus que Philippe BOUDEAU a bien indiqué que les agents du FMA n'étaient ni botanistes, ni pédologues.
- ⇒ Jean-Pierre LESCARRET approuve le point de vue de Daniel PONS et pense qu'il est plus opportun de parler de « présomption ». Il précise que la Police de l'Eau ne fera probablement pas de travail complémentaire et appliquera l'inventaire en l'état, et s'interroge sur les conséquences.
- ⇒ Xavier FORTINON ne remet pas en cause cette analyse, mais précise que l'inventaire des lagunes landaises par exemple est partagé par tous.
- ⇒ Jean-Marc BILLAC note des erreurs de cartographie sur une zone humide surdimensionnée relevant de la typologie « zones humides associées aux cours d'eau de tête de bassin », située sur la commune de Pontenx-les-Forges, où des zones humides identifiées correspondent en réalité à des Landes sèches dont une partie est urbanisée.
- ⇒ Claire BETBEDER rappelle que la zone ciblée par Jean-Marc BILLAC lui était également parue surdimensionnée. Des prospections supplémentaires ont donc été réalisées en présence de l'animatrice du SAGE et du FMA. Toutefois et en l'absence de moyens fiables de localisation, cette zone proposée par Siméthis a été maintenue.
- ⇒ Vincent VILLENAVE précise que compte-tenu de ces observations, il est impossible valider la cartographie (hors inventaire « Lagunes » du CG40).

C/ Présentation du volet « zones humides » de l'Etat initial et du projet de Diagnostic

Chloé ALEXANDRE présente les différents types de milieux dont les zones humides et les lagunes, les espèces animales et végétales remarquables présentes ou potentiellement présentes sur le territoire du SAGE. Elle précise les points clés du projet Diagnostic : la majorité des milieux apparaît en état de conservation « défavorable » ce qui affecte, en conséquence, les cortèges d'espèces associées. Elle explique que différents types de facteurs naturels et anthropiques peuvent être impliqués. Elle propose différentes pistes d'actions.

- ⇒ Daniel PONS doute de la présence du Lézard vivipare.
- ⇒ Chloé ALEXANDRE rappelle qu'elle a bien précisé qu'il existait des habitats favorables à cette espèce mais qu'elle n'avait pas été contactée.

- ⇒ Elisabeth REZER SANDILLON précise que sur le bord des autoroutes il est parfois possible d'observer des Visons d'Europe écrasés.
- ⇒ Xavier FORTINON explique que de nombreuses expertises et recherches sont menées depuis longtemps sur le Vison d'Europe et que leur nombre d'individu est a priori très faible. Il ajoute qu'il ne faut pas le confondre avec le Vison d'Amérique.

D/ Validation de l'Etat initial

- ⇒ Vincent VILLENAVE estime qu'il convient de valider l'Etat initial, pour permettre au SAGE d'avancer, mais de ne pas oublier que l'étude Siméthis n'est pas une référence, et que la carte des zones humides doit pouvoir encore être corrigée.
- ⇒ Elisabeth REZER-SANDILLON est d'accord pour valider l'Etat initial mais réfute les notions de « présomption de cours d'eau » et de « présomption de zones humides ». Elle précise qu'il convient effectivement de permettre des évolutions sur certains secteurs où le doute persiste. Elle ajoute en effet que cette terminologie pourrait être problématique lors de la validation du PAGD et du Règlement.
- ⇒ Michel ALEGRE indique qu'il partage cette position
- ⇒ Jacques LAFARGUE pense qu'il ne faut pas bloquer la validation de l'Etat initial, et se garder 6 mois pour affiner la cartographie des zones humides.
- ⇒ Olivier LAURIN précise que selon lui, trois objectifs seront dévolus à cet inventaire, sachant que la Police de l'Eau est attachée à ce qu'il y ait une priorisation des zones humides dans le SAGE :
 - Permettre une application sereine de la réglementation sur la base d'un inventaire partagé pour faciliter les interventions de préservation
 - Déterminer des maitrises d'ouvrage pour la mise en place de programmes d'actions
 - Intégrer les zones humides dans les zonages des documents d'urbanisme
- ⇒ Il rappelle que faute d'un accord, il sera très difficile de faire émerger des dispositions dans le cadre du PAGD.
- ⇒ Michel ALEGRE rappelle que la prise en compte se fera au niveau des PLU, mais aussi des SCOT.
- ⇒ Anne BORDESSOULLES demande s'il est possible de valider l'Etat initial sous réserve d'évolution de la cartographie des zones humides.
- ⇒ Xavier FORTINON reconnaît qu'il persiste des réserves sur cette cartographie. Il propose qu'elle soit transmise aux différentes communes pour consultation, puis validation par chacune d'entre elles. En cas de doute, des remarques pourront être formulées à l'animatrice pour affiner cette carte de manière collégiale.
- ⇒ Christian HARAMBAT propose qu'un référent soit désigné par commune pour mener à bien ce travail.
- ⇒ Jean-Marc BILLAC rappelle que la carte Natura 2000 issue de l'étude Siméthis comporte également des erreurs et qu'un travail important a été mené par les acteurs de la forêt. Il préconise une intensification des échanges entre les deux animatrices.
- ⇒ Claire BETBEDER précise que la cartographie du périmètre Natura 2000 actualisée par les acteurs de la forêt ne lui a pas encore été transmise.
- ⇒ Amélie CASTRO répond que cette transmission est imminente.

Xavier FORTINON soumet le volet « zones humides » de l'Etat initial au vote des membres de la CLE en précisant que la cartographie sera mise à consultation des communes, pour être affinée dans les 6 mois. Sans réponse de la part des communes dans le délai imparti, la cartographie sera considérée comme validée.

Résultats du Vote :

Sur 24 membres présents et/ou représentés :

- Favorables : 23
- Abstention : 1
- Contre : 0

En synthèse de la délibération de la CLE du 31 mai et de la décision précédente, **Xavier FORTINON** soumet l'Etat initial global au vote des membres de la CLE

Résultats du Vote :

Sur 24 membres présents et/ou représentés :

- **Favorables : 23**
- **Abstention : 1**
- **Contre : 0**

E/ Présentation du programme des Commissions Thématiques

Chloé ALEXANDRE précise qu'un courrier détaillant le programme des prochaines commissions thématiques a été adressé à l'ensemble des membres de la CLE et propose aux personnes présentes de s'inscrire en fin de séance. Elle rappelle que les commissions thématiques sont élargies et que les membres associés peuvent également s'inscrire.

F/ Prochaine réunion de la CLE

Xavier FORTINON indique que la prochaine CLE sera consacrée aux validations du « Diagnostic » et des « Tendances et scénarios », puis de l'Etat des Lieux.

G / Divers

Gilles TESTUD informe que, suite à la création du Syndicat Mixte du SCOT du Born en septembre 2012, le lancement officiel de la démarche de SCOT aura lieu le 29 septembre. Il précise qu'une collaboration étroite sera établie entre les trois démarches qui concernent un territoire commun : DOCOB Natura 2000, SAGE et SCOT.

Xavier FORTINON clôt la séance à 12h50 en remerciant les participants.